

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL), avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81 – Fax : 04.50.97.37.07
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

**Vente aux enchères publiques
d'un appartement en duplex de 69,26 m²
avec un jardin privatif,
et du quart indivis du lot n°7 de la copropriété
sur la commune de MARIGNIER (74)
sis 110 Rue de la Fruitière - Vers la Gare**

**Mise à prix : SOIXANTE MILLE EUROS
(60.000,00 €), frais en sus**

Le **JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 14 h**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du **TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE (74)**, anciennement dénommé Tribunal de Grande Instance, Palais de Justice, 18 Quai du Parquet 74130 BONNEVILLE

La **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants et du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 605.520.071, dont le siège social est sis 4, Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, **venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES**, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général domicilié ès-qualités audit siège.

Ayant pour avocat constitué la SELARL F.D.A (FALLION-DUBREUIL), agissant par Me Emmanuel DUBREUIL, son co-gérant en exercice.

Désignation des biens :

Sur la Commune de MARIGNIER (74), dans un ensemble immobilier en copropriété sis 110 Rue de la Fruitière - Vers la Gare - 74970 MARIGNIER, cadastré section AK sous le numéro 156 pour une contenance de 11a 57ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés

1/ En pleine propriété, les lots numéros :

- **DIX (10)** : Dans le bâtiment principal au premier étage, un appartement comprenant un dégagement, séjour, cuisine, une chambre, WC, salle de bains et combles accessibles depuis la salle de bains, avec la jouissance privative du dessous de l'escalier extérieur avec les 175/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 175/830^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment principal.

- **DOUZE (12)** : Dans le bâtiment principal, les combles accessibles par les combles du lot n°10, avec les 8/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 8/830^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment principal.

- **QUINZE (15)** : Un emplacement de stationnement extérieur portant le numéro 15 au plan, avec les 6/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **DIX-NEUF (19)** : Un emplacement de stationnement extérieur portant le numéro 19 au plan, avec les 6/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.
- **VINGT (20)** : Un jardin privatif portant le numéro 20 au plan, avec les 7/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales.

2/ En indivision :

Le quart indivis du lot numéro SEPT (7) : dans le bâtiment principal, l'escalier, le palier extérieur, le hall et le couloir situés au premier étage desservant les lots situés aux premier étage et combles, avec les 35/1.000^{èmes} de la propriété du sol et des parties communes générales et les 35/830^{èmes} des parties communes particulières au bâtiment principal.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

Occupation : Le 9 janvier 2017, jour de l'établissement du PV de description, le bien était occupé par le fils de Madame Khedidja CHABAB, Monsieur BENABDERAHMANE Iliass ainsi que par sa fiancée.

Syndic : Le 9 janvier 2017, jour de l'établissement du PV de description, l'ensemble immobilier était géré par Madame CHENEVARD Marcelle, syndic bénévole, demeurant 96 Chemin du Poirier 74970 MARGNIER.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, huissier de justice à TANINGES le 9 janvier 2017, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : par huissier, le vendredi **17 janvier 2020 de 11 h à 12 h**

Enchères (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de **6.000,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au Greffe du Juge de l'Exécution près TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE**, anciennement dénommé Tribunal de Grande Instance (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 23 mars 2017 et du PV de description y annexé (RG N° 17/00377).
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A (FALLION-DUBREUIL)**, avocats.

Fait et rédigé à BONNEVILLE le 10 décembre 2019
SELARL F.D.A